

Initiatives ministérielles

trop légère la première fois en comparaisant devant un tribunal pour jeunes.

J'ignore où l'on pourrait entendre une chose pareille et je suis très surpris d'entendre un député du Parti réformiste, qui préconise vigoureusement les droits individuels et la nécessité pour chaque individu de se tenir debout et d'être autonome, accepter qu'on lui dise être dans un guêpier sous prétexte qu'on n'a pas été assez sévère à son endroit dès le début. Et pourtant, c'est là—dessus qu'il se fonde pour dire qu'on devrait les enfermer pour longtemps. Telle est la position du Parti réformiste.

Ce soir, des partisans de cette formation ont même été jusqu'à préconiser qu'on ait à nouveau recours au fouet et aux châtimements corporels, au Canada, pour mettre fin à la délinquance. Je n'ai jamais rien entendu d'aussi stupide de toute ma vie.

On ne fouette plus les gens depuis les années 60. J'aurais cru qu'en 30 ans on aurait appris quelque chose mais... Bref, peu importe! Le fait est qu'il a été établi que le fouet n'a jamais empêché qui que ce soit de commettre un crime. La criminalité n'a pas augmenté depuis qu'on a cessé d'y avoir recours.

Ensuite, les députés réformistes devraient faire preuve d'un peu de compassion dans l'examen des cas où des jeunes ont erré, car cela aurait tout aussi bien pu être eux. Les gens qui ont éprouvé ce problème...

• (2125)

Une voix: Et les victimes là—dedans?

M. Milliken: Je conviens que les victimes sont à plaindre, mais elles bénéficient souvent d'une certaine aide. Les gens se portent généralement au secours de leurs voisins en difficultés. On entend parler de gens qui ont tout perdu dans un incendie et qui reçoivent de l'aide, et d'autres histoires du genre.

Certes, ce n'est pas facile, mais il faut vivre aussi avec les personnes qui ont commis un crime, car ces personnes ont perdu le contact avec la société à un moment donné et ont commencé à avoir des ennuis. Il est certain que nous avons tout intérêt à réadapter cette personne et à en refaire un membre productif de la société plutôt que de dépenser des milliers de dollars chaque année pour la garder en prison.

Quelqu'un doit s'occuper des détenus. On ne peut pas tout simplement les enfermer sans rien faire d'autre. Il faut s'occuper des détenus et cela coûte de l'argent. Il est certain que nous gaspillons notre argent si nous ne faisons aucun effort pour transformer les détenus en membres responsables de la société. Tous ceux qui sont condamnés à la prison en ressortiront un jour ou l'autre à moins qu'ils soient condamnés à vie et ce ne sont pas tous les détenus qui sont condamnés à vie même si le Parti réformiste aimeraient bien que ce soit le cas.

Ce n'est pas comme cela. Les détenus sont un jour remis en liberté et ils doivent vivre au sein de notre société. Ils seront nos voisins et nous devons en faire des membres productifs de notre société. Il faut s'occuper de cette question. On ne s'en occupe pas avec compassion. J'invite les députés à se demander si, dans leurs pensées, ils trouvent suffisamment de compassion pour avoir envie de venir en aide aux personnes qui souffrent d'être en prison.

En troisième lieu, les réformistes parlent de la protection de la société. C'est très important, cela. En fait, dans la Loi sur les jeunes contrevenants et dans toutes les lois de droit pénal, la protection de la société est un critère très important dans la détermination des peines. Les députés réformistes partent du principe que la protection de la société signifie qu'il faut enfermer les coupables, que si on les enferme, nous serons en sécurité.

J'exhorte les députés réformistes à étudier la situation aux États-Unis ou au moins trois, sinon quatre fois plus de gens sont incarcérés qu'au Canada. Où préféreriez-vous vivre? Ici, ou là—bas? Où êtes-vous le plus en sécurité? Ici, ou là—bas? Vous êtes plus en sécurité ici. Les Américains incarcèrent trois fois plus de criminels que nous et leur taux de criminalité est le double ou le triple du nôtre. Ce n'est pas une garantie de sécurité. Ce n'est pas là la solution. Nous devons examiner d'autres solutions de rechange, et c'est justement ce que fait cette loi.

Le député dit que la loi n'est pas assez limitative parce qu'elle laisse beaucoup trop de latitude aux juges. Cependant, si nous ne leur laissons pas cette latitude et si nous ne faisons pas preuve de compassion, nous ne résoudrons pas nos problèmes. Nous ne rendrons pas le monde dans lequel nous vivons plus sûr. Nous ne ferons pas du Canada un pays plus sûr et nous n'aiderons pas les Canadiens à dormir sur leurs deux oreilles.

J'invite les députés à faire un examen de conscience Faites votre examen de conscience et voyez s'il ne vous reste pas un peu de compassion vous permettant d'accepter que le droit pénal n'est pas une panacée. Si nous n'examinons pas cette question avec compassion et d'une manière équitable et si nous ne prenons pas en considération tous les aspects, toutes les personnes en cause, les victimes, la criminalité et les organismes d'application de la loi, notre pays n'aboutira à rien.

Il faudra bien plus que le droit pénal, mais nous devons tous nous y mettre et aborder la question avec un esprit ouvert et avec compassion. J'exhorte les députés d'en face à tenir compte de cela lorsqu'ils se prononceront sur ce projet de loi.

M. Jim Abbott (Kootenay—Est): Madame la Présidente, je vais être très bref, car je suis déjà intervenu sur le sujet il y a cinq ou six semaines. Je crois que c'était le jeudi qui a précédé le congrès libéral qui s'est tenu ici même à Ottawa.

Je reconnais que toute la question relative à la Loi sur les jeunes contrevenants n'est pas une affaire de basse politique. J'essaie constamment d'éviter toute question pouvant donner lieu à un débat teinté d'esprit de parti, mais, après avoir entendu les propos du dernier orateur, je ne peux m'empêcher de constater qu'il y a tout un fossé entre l'approche des députés libéraux et celle des réformistes.

Là où je veux en venir, c'est que, lorsque je me suis prononcé sur le sujet—c'était il y a cinq ou six semaines, au moment où les libéraux tenaient leur congrès à Ottawa—ça n'a pas été bien compliqué. En fait, j'ai pris une bande enregistrée de mon discours et l'ai montrée aux enfants qui m'avaient aidé à le préparer. Il faut savoir que mon discours était en partie le fruit du dur labeur de quelques élèves de 10^e et de 11^e années de l'école secondaire Fernie. Donc, je leur ai fait visionner la bande et ils ont déclaré ceci: «Oui, c'est parfait, c'est en plein ce que nous